

Programmes d'aide au financement des échanges scolaires franco-allemands

Les amitiés transnationales et les échanges mutuels entre personnes de différents pays sont des éléments importants pour une coexistence pacifique en Europe et dans le monde. Grâce à la rencontre et la communication, l'acceptation des similitudes et des différences croît. En Allemagne et en France en particulier, une prise de conscience s'est développée au cours des dernières décennies concernant l'importance particulière des programmes de jumelage et d'échange de villes afin de renforcer les relations amicales entre les deux pays. Dans le contexte de la résurgence des voix et des partis xénophobes en Europe, la promotion de cet échange ne peut être suffisamment valorisée et encouragée. Plus nos connaissances concernant différents groupes, cultures et intérêts sont importantes et plus notre compréhension d'autrui augmente et cela ne peut commencer assez tôt.

Il convient d'accorder la priorité à la compréhension entre les enfants et les jeunes de différents pays afin de préparer les générations futures à un monde complexe et globalisé et de renforcer la coexistence pacifique.

Outre le séjour des étudiants à l'étranger, le renforcement des compétences des enseignants fait également partie des tâches essentielles du travail éducatif.

Les écoles en Europe peuvent utiliser les subventions et les instruments de l'UE pour financer et mettre en œuvre diverses offres d'échange.

Mais quels sont les programmes de soutien spécifiques, comment les fonds peuvent-ils être mobilisés et utilisés ?

Cette fiche thématique vise à donner un aperçu de la manière dont les écoles françaises et allemandes peuvent bénéficier de fonds pour réaliser des échanges européens entre élèves et enseignants.

Les programmes d'échanges sont basés sur le rapprochement plutôt que sur la démarcation et contribuent ainsi aux processus de résolution pacifique des conflits et à l'éducation interculturelle.

Cette fiche thématique traite à la fois du soutien financier mais aussi méthodologique.

1) Le programme de soutien Erasmus+

Le programme Erasmus+ de la Commission européenne est l'un des programmes de soutien financier des échanges interculturels pour les scolaires. Il s'étend jusqu'en 2020 et regroupe tous les programmes actuels de l'UE en matière d'éducation, de formation, de jeunesse et de sport aux niveaux européen et international.

Le programme se concentre sur la promotion de la mobilité de l'apprentissage et de la

coopération transnationale.

Toutes les organisations proposant des projets dans le domaine de l'enseignement scolaire et de la formation professionnelle peuvent postuler au programme Erasmus+.

Les institutions publiques et privées ainsi que les entreprises peuvent présenter une demande.

En Allemagne, Erasmus+ est géré par le Service d'échange pédagogique (PAD) pour le compte des Länder. Le DAP garantit que le programme Erasmus+ reste aussi simple que possible sur le plan bureaucratique. En France, l'agence L'Agence Erasmus + France / Education Formation est l'interlocutrice du programme Erasmus+.

Le programme Erasmus+ pour l'enseignement scolaire comporte deux actions clés. Action clé 1 : les projets de mobilité pour le personnel scolaire permettent aux enseignants à l'étranger d'observer, de suivre des cours de formation européens et d'échanger des idées avec leurs collègues en Europe sur des sujets spécifiques. Il est également possible d'enseigner dans une école partenaire. Le budget disponible pour les écoles allemandes est d'environ 10 millions d'euros. La période d'échange peut varier de 12 à 24 mois.

Dans le cadre de "l'Action clé 2 : partenariats scolaires", Erasmus+ soutient le travail de projet européen des crèches, des écoles primaires, des écoles secondaires et des écoles professionnelles. Le budget s'élève ici à environ 32 millions d'euros. Les élèves peuvent travailler en groupes internationaux sur des thèmes qu'ils ont choisis eux-mêmes, aussi bien que dans le cadre de réunions de projet numériques que dans le cadre de réunions de projet personnelles dans le pays partenaire. Les partenariats scolaires entre deux à six écoles partenaires sont subventionnés. Le travail du projet se concentre sur les rencontres entre élèves et enseignants sur des sujets tels que l'éducation démocratique, la tolérance à l'école, l'apprentissage numérique et la lutte contre le racisme.

Lors du cycle de candidature 2018, le budget alloué aux écoles a été sensiblement augmenté. En outre, depuis 2018, le programme Erasmus+ comporte un nouveau type de projet spécifiquement destiné aux écoles et aux établissements préscolaires. L'accent est mis sur la mobilité accrue, pour laquelle une justification particulière à la demande était requise dans le passé, ainsi que sur des conditions d'attribution simplifiée et un formulaire de demande plus court.

La mobilité signifie ici la rencontre sous les formes suivantes :

- Échange de groupes scolaires avec enseignants accompagnateurs (3 jours à 2 mois)
- Séjours plus longs pour des élèves seuls dans l'une des écoles partenaires (2 à 12 mois)
- Rencontres conjointes de courte durée pour la formation continue des enseignants et du personnel pédagogique (3 jours à 2 mois)
- des missions d'enseignement sur des périodes plus longues (2 à 12 mois)

Les personnes intéressées qui souhaitent soumettre une demande d'échange doivent s'adresser en priorité aux agences nationales compétentes, à savoir le PAD (www.kmk-

pad.org/programme/erasmusplus) pour les écoles en Allemagne et l'Agence Erasmus + France / Education Formation (www.agence-erasmus.fr) pour les écoles françaises. Si vous souhaitez vous inspirer de projets d'échange qui ont fait leurs preuves, vous êtes également invité à consulter le site de la Pädagogischer Austauschdienst. Des exemples de bonnes pratiques spécifiques aux écoles y sont présentés en détail.

L'offre proposée par une centaine d'enseignants dans toutes les régions d'Allemagne qui organisent des manifestations concernant Erasmus+ en tant que "modérateurs" afin de transmettre leurs expériences et conseils aux enseignants intéressés, est également utile. Par exemple, les modérateurs renseignent sur la manière dont un projet Erasmus+ peut être mis en œuvre dans les écoles, comment trouver des partenaires appropriés et comment soutenir le processus de candidature par vidéoconférence. Pour la mise en œuvre d'un projet Erasmus+, les premières étapes de planification devraient donc commencer au début d'une année scolaire afin de commencer la mise en œuvre l'année scolaire suivante.

2) eTwinning –la communauté pour les établissements scolaires d'Europe

eTwinning est une initiative de la Commission européenne visant à encourager les écoles européennes à coopérer dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) en fournissant les infrastructures nécessaires (outils, services et assistance en ligne). Les enseignants participant à eTwinning ont la possibilité de former des partenariats et de développer des projets d'enseignement scolaire collaboratifs dans n'importe quelle matière, la seule exigence étant d'utiliser les TIC pour développer leur projet et de travailler avec des enseignants d'autres pays européens (au moins deux enseignants de deux pays européens différents sont nécessaires). Le principal domaine de travail des actions eTwinning est le portail eTwinning (www.etwinning.net), disponible en 29 langues.

Le concept principal d'eTwinning est que les écoles s'associent à une autre école dans un autre pays européen et développent conjointement un projet. Les deux écoles communiquent ensuite par Internet (par exemple par courrier électronique ou vidéoconférence) pour travailler ensemble, partager et apprendre l'une de l'autre. Les projets eTwinning se déroulent sur une semaine, voire des mois, pour établir des relations durables entre écoles. Les écoles (primaires et secondaires) des États membres de l'Union européenne peuvent participer au projet eTwinning aux côtés des écoles turques, norvégiennes et islandaises.

Actuellement, plus de 300 000 enseignants de plus de 42 pays et plus de 40 000 projets sont inscrits sur eTwinning. L'offre est gratuite et protégée. La plate-forme peut être utilisée pour télécharger divers documents tels que des photos, des films et des documents. Elle peut être structurée de manière individuelle en créant de nouvelles pages. L'état d'avancement du projet est commenté sur un blog, tandis que des questions spécifiques peuvent être discutées dans des forums ou par vidéoconférence.

Les organismes nationaux de coordination respectifs des programmes r Erasmus+ et eTwinning sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant ces programmes.

3) L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

Un autre acteur important dans le domaine des échanges bilatéraux est l'Office franco-allemand pour la jeunesse. (OFAJ, [en allemand](#): Deutsch-Französische Jugendwerk, DFJW). Il s'agit d'une organisation au service de la coopération franco-allemande qui a pour mission d'intensifier les relations entre les jeunes d'Allemagne et de France, d'approfondir la compréhension mutuelle et de rapprocher ainsi la culture du pays voisin de la leur. Cette organisation a été fondée le 22 janvier 1963 dans le cadre du Traité de l'Elysée.

L'Office franco-allemand de la jeunesse (OFAJ) soutient chaque année plus de 9 000 programmes pour les jeunes de 3 à 30 ans : Échanges scolaires et universitaires, stages volontaires ou obligatoires, rencontres de jeunes dans le domaine du sport, de la culture ou des sciences, cours de langues, formation interculturelle et formation continue.

De nombreux programmes de l'OFAJ sont ouverts aux pays tiers d'Europe centrale et orientale (PECO), d'Europe du Sud-Est (ESE) et de la région méditerranéenne.

Les fonds sont alloués dans les quatre domaines suivants :

- Échanges scolaires et parascolaires
- Formation professionnelle, échanges universitaires et service volontaire
- L'éducation interculturelle
- Communication et événements

Dans le cadre du projet TANDEM, les échanges scolaires et extrascolaires sont pertinents.

3.1. Echanges de groupes franco-allemands dans le domaine scolaire

De nombreuses rencontres de groupes franco-allemands ont lieu chaque année dans l'enceinte de l'un établissement scolaire. Celles-ci ont lieu soit sur le site de l'école partenaire, soit en tiers lieu. Elles s'adressent aux élèves du primaire et du secondaire. Les programmes d'échange d'élèves individuels constituent le deuxième volet de l'échange scolaire et reposent sur le principe de l'accueil mutuel d'un élève dans une famille et dans une école du pays partenaire.

Pour les trois formats, il est possible de recevoir une indemnité forfaitaire pour les frais de déplacement et, le cas échéant, les frais d'hébergement. Dans le cas d'échanges individuels, il existe également une subvention aux coûts du programme sous certaines conditions.

Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu des chiffres clés de ces 3 programmes.

Rencontre chez le partenaire

des premières rencontres fréquentes avec des élèves du pays partenaire

- Durée : 4 à 21 jours (les jours d'arrivée et de départ sont comptés comme un jour de programme)
- Indemnité forfaitaire pour frais de voyage, en cas d'hébergement autre que familial, indemnité forfaitaire pour frais de séjour si nécessaire.

- Jusqu'à 35 élèves, procédure de financement : via les autorités scolaires compétentes

Réunions en tiers lieu

Rencontre de projet avec des élèves du pays partenaire

- Durée : 4 à 21 jours (les jours d'arrivée et de départ sont comptés comme un jour de programme)
- Indemnité forfaitaire de déplacement et de séjour
- jusqu'à 60 élèves (groupe d'Allemagne et groupe de France)
- Procédure de financement : directement par l'OFAJ

Projets In

Projet avec thème spécifique (rencontre chez le partenaire / en tiers lieu)

- Projets à caractère interdisciplinaire, interculturel et innovant (jusqu'à 25 projets sélectionnés par an)
- Dépôts de candidature via www.in-projekte.ofaj.org
- Demandes reçues avant novembre 2019
- Subvention forfaitaire pour les frais de voyage, dans le cas des rencontres en tiers lieu également pour les frais de logement ; éventuellement une subvention pour les frais de programme.

3.2. Conditions cadres pour le financemet des rencontres extrascolaires en groupe

Les rencontres parascolaires sont passionnantes et stimulantes sur le plan culturel. Elles se déroulent dans des familles d'accueil, dans une auberge de jeunesse, dans un centre de loisirs ou sur un camping.

Au cours de cette expérience à l'étranger, les participants apprennent à mieux connaître le pays et les habitudes de leurs partenaires d'échange et à connaître de près le mode de vie allemand. L'échange doit être lié à un projet de travail franco-allemand !

Au plus 35 personnes, y compris les enseignants, peuvent être prises en charge. La proportion de participants des deux pays doit être équilibrée et ne doit en aucun cas être inférieure à un tiers ou deux tiers.

- Inscription : 3 mois avant le début de la rencontre-> bureau central ou OFAJ
- Les réunions préparatoires peuvent faire l'objet d'une subvention
- Durée du programme : 4 à 21 jours maximum (les jours d'arrivée et de départ sont comptés comme un jour de programme)

Rencontre chez le partenaire :

- demande et bourse pour groupe de voyageurs

Rencontres en tiers endroit :

- Demande à faire par groupe d'accueil, subvention pour tous les participants, y compris les personnes accompagnateurs
- Frais de voyage : Distance x 0,12€ x nombre de participants y compris les personnes accompagnantes = frais de voyage maximum ; 0,18€ pour les jeunes ayant des besoins particuliers.
- Frais d'hébergement : max. 15€ par jour et par participant, jusqu'à 25€ par jour et par jeune ayant des besoins éducatifs particuliers.
- Coûts du programme (250€/jour ; 250€/jour supplémentaires possibles pour les projets avec des jeunes ayant des besoins particuliers) et coûts pour les cours de langues (150€/jour maximum 10 jours)

L'OFJA propose de nombreuses possibilités de financement. En consultant le site Web et en utilisant un moteur de recherche, vous pouvez trouver le type de programme qui correspond le mieux à votre situation et à vos idées, ou la formation qui convient le mieux à vos besoins et objectifs.

Ci-dessous la liste des principaux Interlocutrices bilingues responsables des programmes (mai 2019) :

- Regine Dittmar, Cheffe de bureau „Echanges scolaires et extra-scolaires“

dittmar@dfjw.org +49 30 288 757 16

- Patricia Paquier Programmes de motivation, projet-IN et rencontres en tiers-lieux

paquier@ofaj.org +49 30 288 757 30

- Heike Hartmann, Projektbeauftragte „Jugend und Städtepartnerschaften“

hartmann@dfjw.org +49 30 288 757 17

Liens et informations complémentaires

- Erasmus+ pour la jeunesse et dans le domaine de l'enseignement scolaire:
 - <http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/>
 - <http://www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-plus-enseignement-scolaire/>
- Guide des programmes 2019 pour le dépôt de dossier annuel
<https://www.erasmusplus.fr/penelope/> menu documents officiels
- Toutes les informations concernant eTwinning en français:
<https://www.etwinning.fr/>
eTwinning est géré en France par le réseau canopé <https://www.reseau-canope.fr/>
- L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ):
<https://www.ofaj.org/>

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) – Présentation et programmes de subvention

[http://tandem-staedte.eu/fileadmin/inhalte/documents/pdfs/19.09. Webinaire pr%C3%A9sentation OFAJ.pdf](http://tandem-staedte.eu/fileadmin/inhalte/documents/pdfs/19.09. Webinaire_pr%C3%A9sentation_OFAJ.pdf)